En cas de chute

1. **Evaluer la situation et sécuriser le vacancier**.
 Faites-vous conseiller le plus rapidement par un professionnel de santé en **composant le 15**.

Si la personne ne ressent pas de douleur et souhaite se relever, accompagnez là :

- Approchez une chaise de la personne; aidez-la à se retourner sur le côté et à plier la jambe qui est sur le dessus; aidez-la à se mettre en position semi-assise.
- En vous plaçant derrière elle et en faisant une prise solide au bassin, aidez-la à se mettre à genoux, les mains sur la chaise.



En cas de douleurs, si la situation le permet, ne bougez pas le vacancier au risque d'aggraver une blessure.

2**. Prendre contact avec le SAMU** : Appelez le plus rapidement les urgences. Si le vacancier se relève, emmenez-le aux urgences ou prenez un rendez-vous avec un médecin : une blessure peut ne pas être visible !

3. **Signaler et expliquer précisément le contexte de la chute à AVL** et tenir l'association au courant du retour du personnel médical

4. **Tenir également informer la famille et/ou l'établissement**

Attention particulières pour éviter au maximum les chutes :

- Vérifier l'état des chaussures
- Faites attention aux obstacles au sol : tapis, sol irrégulier, fils, etc.
- Faites également attention aux conditions propices à une chute : pénombre, sol humide ou glissant, baignoire, etc.